

PÔLE RESSOURCES  
Direction des Affaires Juridiques et des Achats  
Service commande publique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-200066009-20260414-2026-56C-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2026  
Publication : 20/04/2026

CERTIFIÉ CONFORME  
Acte exécutoire le 20 avril 2026 Le Président



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**  
Sous la présidence de Fabian JORDAN  
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**  
**Séance du 14 avril 2026**

**88 élus présents (103 en exercice, 15 procurations)**

**M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.**

**COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : COMPOSITION ET ÉLECTION**  
**(2026/56C/1.7.1)**

Conformément aux dispositions de l'article D1411-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la délibération 2026/55C fixant les modalités du dépôt des candidatures a été soumise à l'assemblée délibérante.

En application de l'article D1411-5 du CGCT, la commission d'appel d'offres (CAO) comprend :

- le Président de la communauté ou son représentant, siégeant en qualité de président de la CAO,
- cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de l'assemblée délibérante, élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

En cas de pluralité de listes, l'élection des membres de la CAO se déroule à scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret conformément à l'article L2121-21 du CGCT.

Chaque membre de l'assemblée s'exprime en faveur d'une liste entière sans panachage ni vote préférentiel, en application de l'article D1411-3 du CGCT.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT (par renvoi de l'article L5211-1 du CGCT), il est rappelé qu'en cas de présentation d'une seule liste, après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par le président.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération est invité à procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la CAO :

Commission d'appel d'offres (CAO)	5 titulaires	Gaétan ALBERTI Francis DUSSOURD Maurice GUTH Hugues HARTMANN Jean-Philippe VONESCH
	5 suppléants	Christophe BITSCHENE Christian FRANTZ Yves GOEPFERT Anne LAUMOND Véronique MEYER

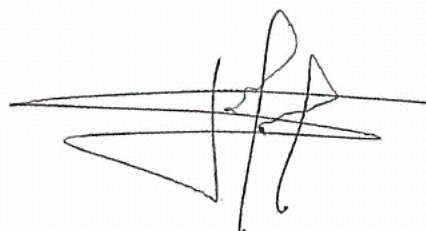
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance



Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président



Fabian JORDAN